



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce lundi 8 juillet à 19 h.

Sont présents :                    Monsieur Raynald Houde, conseiller  
   Monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
   Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
   Madame Nathalie Laprade, conseillère  
   Madame Josée Lampron, conseillère

Est absent :                        Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :            Monsieur Martin Careau, directeur général  
   Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Dépôt de la liste des chèques et dépôts

4.2 Dépôt de la liste des engagements financiers

4.3 Autorisation d'inscription : Séminaire de formation de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec

4.4 Appropriation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

4.5 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel - entérinement

4.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1434-2018 sur la gestion contractuelle afin de prévoir les exceptions contenues à la loi relativement à certains contrats pouvant être octroyés de gré à gré

4.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats afin d'ajouter un titre de poste au tableau de délégation

4.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

4.9 Services techniques, Division parcs et bâtiments : Mouvement de personnel - ratification d'embauche

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

5.1 Adoption du Règlement numéro 1662-2024 visant à effectuer la concordance avec le Règlement numéro 03-2023 de la MRC de la Jacques-Cartier ayant pour effet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 et le Règlement de zonage numéro 1259-2014

5.2 Adoption du second projet de règlement numéro SPR-374-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et ainsi autoriser l'usage « Hi : Multilogements (max. 24) »

5.3 Installation d'une enseigne temporaire : Domaine Le Ste 4

**6. HYGIÈNE DU MILIEU**

6.1 Aucun



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

**7. PARCS ET BÂTIMENTS**

- 7.1 Rapport de fin de travaux - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III)
- 7.2 Approbation des directives de changement et autorisation du paiement numéro 12 : Construction du nouveau bâtiment pour la Division parcs et bâtiments
- 7.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation des bâtiments municipaux
- 7.4 Adoption du Règlement numéro 1663-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 235 000 \$ afin d'effectuer des travaux correctifs à la climatisation de la mairie

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 8.1 Aucun

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Aucun

**10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Amendement de la résolution numéro 217-2024 : Demande du Club des Cavaliers de Ste-Catherine
- 10.2 Autorisation de travaux : Manoir Juchereau-Duchesnay

**11. TRANSPORT**

- 11.1 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (133 800 \$ et plus) pour l'acquisition d'un camion 10 roues
- 11.2 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (133 800 \$ et plus) pour l'acquisition d'un chargeur sur roues
- 11.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la stabilisation d'une section de talus sur la route Montcalm
- 11.4 Adoption du Règlement numéro 1664-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 265 000 \$ afin d'effectuer des travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de remplacer des luminaires de rue
- 11.5 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour le service de gestion des bornes de recharge au réseau du circuit électrique

**12. AUTRES SUJETS**

- 12.1 Aucun

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**

La séance du 8 juillet 2024 est ouverte.

293-2024

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**294-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 30 juin 2024, laquelle totalise la somme de 2 016 924,38 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 2 juillet 2024, laquelle comprend 98 commandes au montant de 345 033,25 \$.

**295-2024 AUTORISATION D'INSCRIPTION : SÉMINAIRE DE FORMATION DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que le Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec stipule que tout membre doit cumuler au moins 120 heures de formation continue au cours d'une période de référence de 3 ans;

**ATTENDU** que la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec tiendra un séminaire de formation les 12 et 13 septembre prochain;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 26 juin 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'inscription de madame Julie Cloutier, trésorière, au séminaire de formation 2024 de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se tiendra à Bécancour les 12 et 13 septembre 2024.

Le coût d'inscription est de 580 \$, plus taxes, auquel s'ajoutent les frais de déplacement et de séjour.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Congrès et colloque* (02-190-00-349).

**ADOPTÉE**

**296-2024 APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS**

**ATTENDU** l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* permet d'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au paiement des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts, soit le capital et les intérêts;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

**ATTENDU** qu'après avoir remboursé la dette en totalité, s'il reste un solde, ce dernier est transféré au fonds général par virement à l'excédent de fonctionnement non affecté;

**ATTENDU** qu'il a été prévu au budget 2024 d'utiliser les soldes disponibles des règlements fermés au paiement de l'échéance annuelle 2024 du service de la dette des règlements qui concernent l'ensemble des immeubles imposables de la Ville;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 27 juin 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil approprie les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au paiement de l'échéance annuelle 2024 pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts pour les règlements suivants :

2 760,81 \$	Règlement 1137-2010
699,49 \$	Règlement 1201-2012
680,50 \$	Règlement 1203-2012
52,01 \$	Règlement 1353-2016
23,96 \$	Règlement 1381-2017
14,88 \$	Règlement 1374-2017
25,50 \$	Règlement 1394-2017
24,92 \$	Règlement 1440-2018
18 800,00 \$	Règlement 1458-2019
79,14 \$	Règlement 1469-2019
71,62 \$	Règlement 1473-2019
54,99 \$	Règlement 1492-2019
520,67 \$	Règlement 1533-2021
1 777,04 \$	Règlement 1575-2022
977,55 \$	Règlement 1581-2022
7,63 \$	Règlement 1587-2022
1 205,15 \$	Règlement 1603-2023

**ADOPTÉE**

297-2024

**SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :  
MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT**

**ATTENDU** l'absence d'une adjointe administrative au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

**ATTENDU** la nécessité pour le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire d'embaucher temporairement une secrétaire-réceptionniste de façon urgente;

**ATTENDU** que madame Lachance dispose des compétences pour occuper le poste de secrétaire-réceptionniste;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim en date du 26 juin 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de madame Marlène Lachance au poste de secrétaire-réceptionniste pour un horaire maximal de 24 heures par semaine à partir du 25 juin 2024, et ce, jusqu'au retour de l'adjointe administrative.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de rémunérer l'employée à l'échelon 1 de la grille salariale des secrétaires-réceptionnistes présentement en vigueur.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires employés loisirs — bureau* (02-701-22-141).

**ADOPTÉE**

La résolution numéro 297-2024 est amendée par la résolution numéro 330-2024 afin d'augmenter le nombre d'heures maximal de 24 heures par semaine à 36 heures par semaine.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1434-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN DE PRÉVOIR LES EXCEPTIONS CONTENUES À LA LOI RELATIVEMENT À CERTAINS CONTRATS POUVANT ÊTRE OCTROYÉS DE GRÉ À GRÉ**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1434-2018 sur la gestion contractuelle afin de prévoir les exceptions contenues à la loi relativement à certains contrats pouvant être octroyés de gré à gré.

De plus, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-371-2024.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-2019 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'OCTROYER DES CONTRATS AFIN D'AJOUTER UN TITRE DE POSTE AU TABLEAU DE DÉLÉGATION**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats afin d'ajouter un titre de poste au tableau de délégation.

De plus, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-372-2024.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sylvain Ferland, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-373-2024.

**298-2024**

**SERVICES TECHNIQUES, DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS : MOUVEMENT DE PERSONNEL - RATIFICATION D'EMBAUCHE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de ratifier l'embauche d'un journalier occasionnel pour la période de mai à août 2024 à raison d'au plus vingt heures par semaine, selon les besoins de la division;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 3 juillet 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** de ratifier l'embauche de monsieur Victorin Rochette à l'échelon 8 du poste de journalier de la Division parcs et bâtiments pour la période de mai à août 2024 à raison d'au plus vingt heures par semaine, selon les besoins de la division.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires équipement entretien* (02-701-50-141).

**ADOPTÉE**

La résolution 298-2024 est amendée par la résolution numéro 320-2024 afin de remplacer le titre du poste de journalier pour journalier occasionnel et d'ajouter qu'il sera rémunéré en fonction de la grille salariale des employés occasionnels en vigueur pour 2024.

La résolution numéro 298-2024 est amendée par la résolution numéro 388-2024 afin de prolonger le contrat temporaire de monsieur Victorin Rochette selon les besoins du service.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

299-2024

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1662-2024 VISANT À EFFECTUER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2023 DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1258-2014 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 13 mai 2024;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement numéro APR-363-2024 a été adopté lors de cette même séance;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 juin 2024 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que, lors de cette assemblée, les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**ATTENDU** que ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre l'APR et le règlement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le Règlement numéro 1662-2024 visant à effectuer la concordance avec le Règlement numéro 03-2023 de la MRC de La Jacques-Cartier ayant pour effet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 et le Règlement de zonage numéro 1259-2014.

**ADOPTÉE**

300-2024

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-374-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 58-M ET AINSI AUTORISER L'USAGE « HI : MULTILOGEMENTS (MAX. 24) »**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 10 juin 2024;

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement numéro APR-368-2024 a été adopté lors de cette même séance;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 juin 2024 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que, lors de cette assemblée, les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-374-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et ainsi autoriser l'usage « Hi : Multilogements (max. 24) ».

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

301-2024      **INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE TEMPORAIRE : DOMAINE LE STE 4**

**ATTENDU** la demande d'autorisation déposée par monsieur Alex Paquin-Pagé afin d'installer une enseigne annonçant le projet « Domaine Le Ste 4 » situé sur l'avenue des Catherine;

**ATTENDU** que l'enseigne serait en place pour de nombreuses années, jusqu'à la fin des travaux de construction du projet;

**ATTENDU** que l'enseigne sera en contreplaqué et recouverte de coroplaste et que la structure sera composée de trois (3) poteaux de type « Hydro-Québec »;

**ATTENDU** que, selon le niveau du terrain, quelques plantes seront plantées et que le pourtour de l'enseigne sera entretenu afin d'en assurer la propreté;

**ATTENDU** que l'enseigne ne devra pas nuire à la circulation sur la piste multifonctionnelle;

**ATTENDU** que l'enseigne devra être maintenue en bon état;

**ATTENDU** que l'enseigne devra être retirée trois (3) mois après la fin des travaux du dernier bâtiment;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 3 juillet 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère

**ET RÉSOLU** que le conseil municipal autorise l'installation de l'enseigne temporaire annonçant le projet « Domaine Le Ste 4 » aux conditions prévues dans la présente résolution et selon les documents fournis par le requérant en date du 2 juillet 2024.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

302-2024      **RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX - PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU** que, pour l'exercice financier 2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

**ATTENDU** que les travaux ont été réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2023;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier transmet au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui comprend :

- Le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour des travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- Le résultat quant aux indicateurs suivants : nombre de kilomètres de voie cyclables et polyvalents entretenus (volet 3);



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 4 juillet 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la présentation du rapport des travaux réalisés dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), volet 3, pour l'entretien du chemin de La Liseuse comprenant la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur. En cas de non-respect des modalités, l'aide financière sera résiliée.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

303-2024

**APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DU PAIEMENT NUMÉRO 12 : CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'approuver les directives de changements qui ont été nécessaires au chantier du nouveau bâtiment de la Division parcs et bâtiments. Ces directives sont :

- En architecture : DC-A-07;
- En mécanique : DC-M-08, M-09 et M-10;

**ATTENDU** que le coût total des directives de changement a été établi à 4 931,32 \$, plus taxes;

**ATTENDU** qu'il y aurait également lieu d'autoriser le paiement numéro 12;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de la firme MEROX, en date du 26 juin 2024;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 26 juin 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'approuver les directives de changements mentionnées au préambule de la résolution.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 12 à Construction M inc. d'une somme de 50 705,75 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 mai 2024, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 11.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux sous-projets 01 et 16 du projet 2023-1610 et la retenue contractuelle au poste budgétaire 55-136-00-001.

**ADOPTÉE**

304-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser l'octroi des contrats à la compagnie Honeywell pour l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation de certains bâtiments municipaux;

**ATTENDU** que les bâtiments concernés sont la caserne, la mairie, le centre socioculturel Anne-Hébert, le garage municipal, l'urbanisme et la bibliothèque Anne-Hébert;

**ATTENDU** que l'indexation des contrats a été négociée à la baisse, soit à 5 % par rapport à l'année 2023;

**ATTENDU** que la durée de ceux-ci est d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$), peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ces contrats respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Honeywell Ltd respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 2 juillet 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller

**ET RÉSOLU** d'octroyer les contrats à Honeywell Ltd pour l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation de six bâtiments municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 pour une somme de 24 356,22 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires prévus à cet effet au budget d'opération 2024 après y avoir transféré une somme de 100 \$ du poste *Entretien bâtiments* (02-220-00-522) vers le poste *Contrat service ventilation* (02-220-00-527).

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques à signer les contrats d'entretien selon les montants soumis par Honeywell Ltd.

**ADOPTÉE**

305-2024

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1663-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 235 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX CORRECTIFS À LA CLIMATISATION DE LA MAIRIE**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à des travaux correctifs à la climatisation de la mairie;

**ATTENDU** que le coût de ces travaux est estimé à 235 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 235 000 \$ pour en financer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 25 juin 2024;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-369-2024 a été déposé lors de cette même séance;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle a également mentionné le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1663-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 235 000 \$ afin d'effectuer des travaux correctifs à la climatisation de la mairie.

**ADOPTÉE**

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**306-2024 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 217-2024 : DEMANDE DU CLUB DES CAVALIERS DE STE-CATHERINE**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 217-2024, adoptée à la séance du conseil le 13 mai 2024, en raison de l'annulation de l'activité du Club des Cavaliers de Ste-Catherine du 8 juin dû aux mauvaises conditions météorologiques;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 26 juin 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le Club des Cavaliers de Ste-Catherine à reprendre leur fête de quartier le 17 août 2024.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 217-2024 afin de remplacer la mention « 8 juin 2024 » par « 17 août 2024 » et de retirer la mention « En cas de mauvaise température, cette activité sera remise au dimanche 9 juin 2024 ».

**ADOPTÉE**

**307-2024 AUTORISATION DE TRAVAUX : MANOIR JUCHEREAU-DUCHESNAY**

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, une municipalité peut citer un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection et la mise en valeur présentent un intérêt public;

**ATTENDU** que la Ville, par le Règlement numéro 1266-2014, a procédé à la citation du site patrimonial du Manoir Juchereau-Duchesnay;

**ATTENDU** que, selon ce règlement, toute personne doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales du site auxquelles le conseil peut l'assujettir, et qui s'ajoutent à la réglementation municipale, lorsque cette personne :

- Érige une nouvelle construction;
- Modifie l'aménagement du terrain, y compris les aires de stationnement et l'aménagement paysager;
- Modifie l'implantation d'une construction;
- Répare ou modifie de quelque façon l'apparence d'une construction;
- Effectue un nouvel affichage ou modifie, remplace ou démolit une enseigne.

**ATTENDU** la demande de madame Odette Deschenes Dick, propriétaire du Manoir Juchereau-Duchesnay, concernant les travaux d'enlèvement, de nivellement et de réinstallation du pavé en pierre de granite de son perron;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

**ATTENDU** que les travaux exécutés à l'intérieur du périmètre du site patrimonial cité par règlement ne peuvent avoir pour effet d'altérer les éléments sur lesquels est fondé son intérêt patrimonial, architectural, archéologique, historique ou paysager;

**ATTENDU** que le conseil local du patrimoine a procédé à l'étude de la demande de travaux par une consultation de tous les membres, par courriel, le 19 juin 2024 et que les membres ont statué sur le fait que les travaux prévus respectent les objectifs et les critères d'analyse énoncés dans le règlement de citation puisque le projet n'affecte pas l'intégrité des éléments caractéristiques qui traduisent la valeur patrimoniale du Manoir Juchereau-Duchesnay;

**ATTENDU** que le propriétaire du site patrimonial s'est conformé au règlement en déposant une demande de travaux dans un délai d'au moins 45 jours avant l'exécution des travaux;

**ATTENDU** que les travaux envisagés favoriseront l'écoulement de l'eau selon les normes;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 27 juin 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser les travaux d'enlèvement, de nivellement et de réinstallation du pavé en pierre de granite selon les plans déposés par madame Odette Deschenes Dick, propriétaire du Manoir Juchereau-Duchesnay.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

**308-2024**

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (133 800 \$ ET PLUS)  
POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES**

**ATTENDU** que le Règlement numéro 1648-2024 concernant l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les Services techniques est entré en vigueur;

**ATTENDU** que ce règlement prévoit, entre autres, l'acquisition d'un camion 10 roues pour la Division des travaux publics;

**ATTENDU** qu'il y a donc lieu d'octroyer un contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues;

**ATTENDU** l'appel d'offres public numéro 2024-1648.01 publié le 9 mai 2024 relativement à l'acquisition d'un camion 10 roues;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions et que deux soumissions ont été reçues;

**ATTENDU** que la soumission déposée par l'entreprise Camions GLOBOCAM Québec et Lévis, Sélect comporte des annotations qui démontrent le non-respect de certaines exigences du devis technique;

**ATTENDU** que cette soumission a donc été jugée non conforme;

**ATTENDU** que la proposition de l'entreprise Aebi Schmidt Canada est conforme au devis d'appel d'offres;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Aebi Schmidt respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 3 juillet 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** de rejeter la soumission déposée par l'entreprise Camions GLOBOCAM Québec et Lévis, Sélect.

**IL EST DONC RÉSOLU** d'octroyer un contrat à l'entreprise Aebi Schmidt Canada relativement à l'acquisition d'un camion 10 roues au montant de 374 950 \$, plus taxes. Le contrat est composé de la résolution, du contrat d'approvisionnement, des addendas et de la soumission déposée le 21 juin 2024.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 01 du Règlement 1648-2024.

**ADOPTÉE**

309-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (133 800 \$ ET PLUS) POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES**

**ATTENDU** que le Règlement numéro 1648-2024 concernant l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les Services techniques est entré en vigueur;

**ATTENDU** que ce règlement prévoit, entre autres, l'acquisition d'un chargeur sur roues pour la Division des travaux publics;

**ATTENDU** l'appel d'offres public numéro 2024-1648.02 publié le 9 mai 2024 relativement à l'acquisition d'un chargeur sur roues sur le site SEAO;

**ATTENDU** que quatre soumissions ont été reçues;

**ATTENDU** que le rapport d'ouverture des soumissions démontre que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise WAJAX ltée et que la soumission est conforme au devis d'appel d'offres;

**ATTENDU** qu'il y a donc lieu d'octroyer un contrat pour cette acquisition;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise WAJAX limitée respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 3 juillet 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à relativement à l'acquisition d'un chargeur sur roues au montant de 260 777 \$, plus taxes. Le contrat est composé de la résolution, du devis d'appel d'offres, des addendas et de la soumission déposée le 21 juin 2024.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 02 du Règlement 1648-2024.

**ADOPTÉE**

310-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LA STABILISATION D'UNE SECTION DE TALUS SUR LA ROUTE MONTCALM**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour les travaux de stabilisation d'une section de talus sur la route Montcalm;

**ATTENDU** que la Ville a reçu une offre de service d'ADV Excavation inc., en date du 13 juin 2024, au montant de 79 540 \$, plus taxes;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise ADV Excavation inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 4 juillet 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour la stabilisation d'une section de talus sur la route Montcalm à ADV Excavation inc. conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Règlement d'emprunt numéro 1654-2024. Le contrat est composé de la résolution et des sections 1 et 2 de l'offre de prix soumise par ADV Excavation inc., en date du 13 juin 2024, au montant de 79 540 \$, plus taxes. Ce dernier acceptant le retrait de la section 3 de son offre de prix concernant les travaux de végétalisation.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au Règlement d'emprunt numéro 1654-2024.

**ADOPTÉE**

311-2024

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1664-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 265 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE REMPLACER DES LUMINAIRES DE RUE**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de remplacement de luminaires de rue;

**ATTENDU** que le coût de ces travaux est estimé à 265 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 265 000 \$ pour en financer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 25 juin 2024;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-370-2024 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle a également mentionné le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1664-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 265 000 \$ afin d'effectuer des travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de remplacer des luminaires de rue.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

---

312-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR LE SERVICE DE GESTION DES BORNES DE RECHARGE AU RÉSEAU DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'octroyer un contrat pour le service de gestion des bornes de recharge du réseau de circuit électrique;

**ATTENDU** l'offre de prix de la compagnie AddENERGIE en date du 8 mai 2024 au coût de 787,97 \$, plus taxes;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la compagnie AddENERGIE n'a pas encore démontré qu'elle respecte les exigences de cette dernière;

**ATTENDU** que le nom de cette compagnie ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 3 juillet 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à la compagnie AddENERGIE pour le service de gestion des bornes de recharge au réseau du circuit électrique. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix déposée par la compagnie AddENERGIE en date du 8 mai 2024. L'octroi de ce contrat est toutefois conditionnel à la démonstration que la compagnie respecte les exigences de la *Charte de la langue française* concernant le processus de francisation des entreprises.

Le contrat d'une durée de trois ans est valide pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2027 au montant de 787,97 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense au poste budgétaire *Frais maintenance borne électrique* pour les budgets 2024 à 2027.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Puisqu'aucune personne n'est présente aucune question n'est posée aux membres du conseil.

313-2024

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du lundi, 8 juillet 2024.

La séance est levée à 19 h 34.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Dolbec  
MAIRE

---

Mélanie Côté  
ASSISTANTE-GREFFIÈRE